

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.01

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Sinistre GUHEL / Remboursement hôtel

Date d'affichage
13/11/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à un dégât des eaux, une famille d'ANOUX a été relogée en urgence à l'hôtel.

La commune ayant pris en charge les frais d'hébergement, l'assurance nous a reversé une somme de 777 euros afin de nous rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER le chèque de l'assurance

D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.02

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Date d'affichage
13/11/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Ordures ménagères des appartements communaux

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune s'est acquittée des ordures ménagères des appartements communaux et qu'il convient donc de les répartir entre les différents locataires comme suit :

- 1 Place de la Mairie : Mme MACIOTTA : 94 euros
- Rue des Vignottes : Mme WEBER : 76, 50 euros
- Rue des Vignottes : Mme HARO : 51 euros
- Rue des Vignottes : Mr GRUNENBERGER : 19, 12 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER cette répartition

D'AUTORISER Mr le Maire à émettre les titres correspondants

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.03

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Sachets pour la Saint Nicolas

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à tous les enfants d'ANOUX âgés de 0 à 10 ans un sachet de friandises d'une valeur de 6 euros à l'occasion de la Saint Nicolas.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.04

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Colis des Anciens

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à toutes les personnes de plus de 65 ans, n'ayant pas participé au repas des anciens, un colis d'une valeur d'environ 25 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.10.05**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 11	
Présents : 5	
Absents : 6	
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour : 6	
Contre :	
Abstentions :	

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 02/11/2018
--

Eclairage public / Rétrocession de la compétence aux communes

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2018 définissant les modalités des emprunts liés à la rétrocession de la compétence "éclairage public" aux communes.

Vu les tableaux d'amortissements qui nous ont été transmis.

Vu la convention signée avec l'OLC le 21 septembre 2018 approuvant les échéances dues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

D' ACCEPTER la rétrocession de la compétence éclairage public et les emprunts s'y rapportant à compter du 1er janvier 2018 pour les échéances annuelles

Le document reprenant les numéros de contrats et leurs montants sera annexé au présent procès verbal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.06

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Décision modificative

Le Trésor Public nous a fait part d'une erreur d'article lors du mandatement de la facture concernant les travaux d'aménagement du chemin des éoliennes.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser la situation

Article 2315 : - 29 000 euros

Article 2151 : + 29 000 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Subvention
N° 07.05.07**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Subvention au FEP d'ANOUX

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 2 000 euros au FEP d'ANOUX.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Subvention
N° 07.05.08**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Étai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Réhabilitation de l'école en appartements : Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une démarche de réhabilitation de l'école en logements a été engagée et qu'il est nécessaire de trouver les financements pour la réalisation de ce projet

Il sollicite le conseil pour l'autoriser à déposer les dossiers auprès des structures et organismes susceptibles de nous accompagner.

Il rappelle que le montant des travaux s'élève à 522 241 euros HT soit 626 689 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR de

522 241 , 00 X 40 % = 208 896, 40 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subvention
N° 07.05.09

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Réhabilitation de l'école en appartements : Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une démarche de réhabilitation de l'école en logements a été engagée et qu'il est nécessaire de trouver les financements pour la réalisation de ce projet

Il sollicite le conseil pour l'autoriser à déposer les dossiers auprès des structures et organismes susceptibles de nous accompagner.

Il rappelle que le montant des travaux s'élève à 522 241 euros HT soit 626 689 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter une subvention aussi élevée que possible sur le contrat de territoire solidaire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subvention
N° 07.05.10

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Réhabilitation de l'école en appartements : Demande de subvention au SDE 54

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une démarche de réhabilitation de l'école en logements a été engagée et qu'il est nécessaire de trouver les financements pour la réalisation de ce projet

Il sollicite le conseil pour l'autoriser à déposer les dossiers auprès des structures et organismes susceptibles de nous accompagner.

Il rappelle que le montant des travaux s'élève à 522 241 euros HT soit 626 689 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter une subvention AU SDE 54 dans le cadre des certificats d'énergie

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Subvention
N° 07.05.11**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Réhabilitation de l'école en appartements : Demande de subvention à la Région Grand Est Programme KLIMAXION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une démarche de réhabilitation de l'école en logements a été engagée et qu'il est nécessaire de trouver les financements pour la réalisation de ce projet

Il sollicite le conseil pour l'autoriser à déposer les dossiers auprès des structures et organismes susceptibles de nous accompagner.

Il rappelle que le montant des travaux s'élève à 522 241 euros HT soit 626 689 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter une subvention à la Région Grand Est sur le programme KLIMAXION

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétence
par thème**
Aide sociale
N° 08.02.12

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Portage de repas à domicile

Vu le titre envoyé par la commune de Val de Briey en ce qui concerne le portage des repas à domicile d'un montant de 138,60 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

D'ACCEPTER la prise en charge de ce titre
D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine de compétence
par thème
Voirie
N° 08.03.13

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Convention de déneigement

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré ,

DECIDE de renouveler la Convention de Déneigement avec Mr DEMAISON Eric pour l'hiver 2018 / 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention fixant les modalités d'exécution.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine
Acquisition
N° 03.01.14**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Achat de la parcelle AB 165

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a pour but d'acquérir la parcelle AB 165 appartenant à la famille BRUSSEAU.

Vu l'accord de la famille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'ACQUERIR la parcelle AB 165 pour un montant de 6 890 euros plus les frais de notaire

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public
N° 03.05.15**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Vente parcelle AA 120 à la commune de MERCY LE BAS

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'une parcelle cadastrée AA 120 et se situant sur la commune de MERCY LE BAS appartient à la commune d'ANOUX

Vu la demande de MERCY LE BAS d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

DECIDE de vendre la parcelle AA120 pour un euro symbolique mais précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public
N° 03.05.16

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Étai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Signature de la convention avec la Fondation du
Patrimoine / Restauration toiture Eglise
Saint Paulin

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Fondation du Patrimoine va nous verser une participation de 2 000 euros pour la restauration de la toiture de l'église Saint Paulin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide :

D'ACCEPTER cette aide exceptionnelle

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine, afin qu' elle nous verse cette aide.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public
N° 03.05.17**

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

02/11/2018

Signature de la convention avec l'OLC /
Rétrocession de la compétence éclairage public aux

Suite à la rétrocession de la compétence éclairage public aux communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la compétence éclairage public avec l'OLC

ACCEPTE de s'acquitter de tous les emprunts restants à compter du 1er janvier 2018

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutionset vie politique
Désignation des représentants
N° 05.03.18

Séance du 07 novembre 2018

L'an deux- mil dix- huit , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 5

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Mme LICCARDI Anne donne pouvoir à M. BERG Andre

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LICCARDI Anne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
02/11/2018

Désignation d'un membre du conseil à la commission du REU

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), une commission formée de trois personnes doit être désignée avant la fin de l'année.

Elle doit être constituée d'un membre du Conseil Municipal (le maire et les adjoints en étant exclus) et de deux électeurs de la commune.

Concernant le conseiller à élire , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Mr SCHMITT Pierre à cette commission

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

